

est une entreprise publique autonome qui gère librement sa programmation sauf si celle-ci contrevient au contrat de gestion signé avec le gouvernement.

En ce qui concerne « Quand les jeunes s'en mêlent », le conseil d'administration du 16 juillet a décidé de maintenir ce programme et même de lui donner davantage d'ampleur. En effet, en septembre, il aura une place dans les émissions d'information de début d'après-midi et de soirée. De plus, l'émission du samedi après-midi sera maintenue. Tous ces éléments permettront de conserver la dimension inter- et intra générationnelle, les contacts entre jeunes, entre jeunes et adultes et entre mondes associatif et politique.

Je ne sais pas d'où vous tenez cette information. Il n'est pas du tout question de supprimer cette émission mais plutôt de l'amplifier.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Merci pour cette « niouzz », madame la ministre !

Le contrat de gestion de la RTBF prévoit en effet que toutes les générations aient des émissions qui les intéressent.

Je me réjouis que l'émission « Quand les jeunes s'en mêlent » soit appelée à se développer, même si je ne comprends pas bien comment cela va se passer. De petites séquences seront-elles insérées dans les émissions de la journée ?

Il me paraît important que les jeunes et leurs interlocuteurs puissent écouter ces émissions et y participer. C'est pourquoi elles devraient être diffusées à des heures de grande écoute et lorsque les jeunes ne sont pas à l'école.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Ce programme sera diffusé à partir de 16 heures, en début de soirée et le samedi après-midi.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Nous veillerons à ce qu'un maximum de jeunes puissent continuer à s'exprimer sur les problèmes de société et d'actualité.

6.2 Question de Mme Françoise Fassiaux-Looten à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Circulaire n° 3223 sur le choix des livres en secondaire »

6.3 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Choix des lectures des élèves dans l'enseignement secondaire »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – J'ai été interpellée à la lecture de la circulaire n° 3 223.

Premièrement, pourquoi fait-on lire des livres aux étudiants ? J'ai enseigné le français pendant trente ans et il m'a toujours paru important de partager le plaisir de la lecture avec les étudiants car la lecture doit rester au centre de l'enseignement et particulièrement du français. Un élève qui est incapable de lire ne profite pas des opportunités qui lui sont offertes.

Quel que soit le genre de littérature, un travail d'initiation est nécessaire. L'école ne doit pas être une « cloche », un endroit fermé mais un lieu ouvert avec des garde-fous. Je donnais toujours à mes élèves *Ce jeudi d'octobre* d'Anna-Greta Winberg, qui décrit la séparation épouvantable d'un couple. Cela permettait à la classe d'exprimer son vécu à travers un événement fictionnel. De même, l'ensemble de la collection *Travelling*, qui était magnifique, pouvait jouer le rôle d'éducation des enfants des rues.

Ma deuxième remarque porte sur l'ambiguïté de la circulaire. Soit les professeurs font bien leur travail et la circulaire n'a pas de raison d'être ; soit ils ne le font pas correctement. L'objectif de la circulaire n'était certainement pas de « crosser » le monde enseignant qui, dans 99,9 pour cent des cas, fait un travail exceptionnel.

Quelle est la situation à l'origine de cette circulaire ? Y a-t-il eu des plaintes ou des dérives ? Quelle est la raison d'être de la circulaire ? Je vous rappelle que l'année scolaire 2009-2010 est terminée. J'attendrai votre circulaire pour l'année prochaine !

Mon intention n'est nullement d'édulcorer la problématique. La lecture a toute son importance, il faut l'encourager. Garantir l'espace de liberté d'une classe et de l'enseignant est essentiel. Quand j'enseignais, je changeais de lecture en fonction de

l'évolution de la classe. La responsabilité de l'enseignant sur la manière de faire évoluer les enfants est primordiale. Nous nous devons de maintenir cet espace de liberté.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Je remercie Mme Fassiaux d'avoir insisté sur l'importance du rôle éducatif de la lecture et sur sa fonction d'ouverture au monde. Moi-même j'en ai fait la constructive expérience. Je pense qu'avoir pu discuter de lectures, que vous estimez osées, avec mes professeurs m'a construite et a fait de moi la personne relativement équilibrée que je suis. Les jeunes comme les moins jeunes sont très certainement confrontés en permanence à l'hypersexualité et à l'hyperviolence de notre société par de multiples médias, le livre n'en étant qu'un parmi tant d'autres. Que notre enseignement permette d'aborder ces thématiques et d'en débattre me semble nettement plus constructif que destructeur.

Je reviendrai sur trois points plus spécifiques de la circulaire.

Premièrement, celle-ci est censée ne pas organiser une censure mais les enseignants sont néanmoins mis en garde sur le contenu de certains livres qu'ils donnent à lire. Ce discours peut paraître pour le moins ambigu. Si j'étais enseignante aujourd'hui, je serais bien en peine quant à la ligne directrice à suivre. Madame la ministre, pouvez-vous donc nous préciser clairement la ligne directrice que les enseignants doivent adopter ? Quel est le message qui leur est adressé ?

Deuxièmement, puisque cette circulaire fait suite à des plaintes, combien de plaintes ont réellement été déposées ? Sur quelles doléances portent-elles précisément ? Quels sont leur contenu et leur ampleur ? Sont-elles à ce point significatives pour donner lieu à une circulaire qui colore ainsi les lignes directrices de notre enseignement ?

Enfin, troisièmement, une réflexion plus large a été initiée sous la précédente législature. Sur quoi a débouché cette réflexion confiée aux inspecteurs, au délégué général aux droits de l'enfant et à SOS-Enfants ? La circulaire tient-elle compte de leurs conclusions ?

(M. Jean-Charles Luperto, président, prend la présidence de la séance.)

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – En 2006, des parents ont été choqués par certaines lectures imposées aux élèves en quatrième année d'humanités dans une école de la Région bruxelloise. Ils se sont plaints auprès de la ministre de l'époque. Ils s'en sont ouverts au délégué général aux droits de l'enfant et à SOS-

Enfants, qui ont estimé que le sujet méritait réflexion. Un groupe de travail composé du délégué général aux droits de l'enfant, de représentants de SOS-Enfants, de représentants de l'inspection, d'un réseau d'associations de parents et des enseignants a été mis en place. Il a élaboré un projet de circulaire à envoyer à toutes les directions, à charge pour elles de répercuter sa teneur auprès des enseignants, en particulier les professeurs de français.

La circulaire n'opère pas de censure. Elle ne mentionne d'ailleurs aucun auteur, aucun titre de livre, mais se borne à rappeler de bonnes pratiques. Il est souhaitable que l'enseignant ait lu le livre et qu'il explique pour quelles raisons il l'a retenu. Le professeur peut très bien choisir un livre difficile. La confrontation des étudiants avec des réalités parfois pénibles est formatrice. La circulaire rappelle aussi qu'il est parfois utile pour les professeurs de français d'une école d'en discuter entre eux et de partager leurs expériences. La circulaire n'est pas ambiguë. Évidemment, 99,9 pour cent des enseignants ont leur métier à cœur et connaissent la maturité intellectuelle et socio-affective de leurs élèves. Une chose est de parler de sujets difficiles avec des élèves de dix-sept, dix-huit ou dix-neuf ans, autre chose d'en parler avec des élèves de quatorze ou quinze ans. Cela dépend des classes et de la maturité des élèves.

Le but de la circulaire est de donner le goût de la lecture. Une chose est de donner aux jeunes des livres qu'ils liront à domicile et qui ne susciteront pas de débat. Autre chose est de choisir un livre qui sera lu par tous les élèves et qui leur permettra de se poser des questions, d'en parler en classe, de poser un regard accompagné, constructeur sur les réalités du monde, afin de pouvoir évoluer.

Le délégué général aux droits de l'enfant m'a chargée de ce dossier en novembre 2009, et nous travaillons à cette circulaire depuis le début de l'année. Mes prédécesseurs avaient déjà entamé cette mission et mis en place le groupe de travail. C'est évidemment dans le respect de l'autonomie des enseignants et de leurs qualités professionnelles que cette circulaire a été rédigée. En effet, ils sont parfois eux-mêmes remis en question par des parents. Ces mesures doivent permettre aux enseignants de bien se situer dans leur travail.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Je voudrais insister sur l'absence de censure et de pudibonderie inutile ou excessive. Il est vrai qu'au-delà des compétences à transmettre, chaque classe vit à son propre rythme et est confrontée à des difficultés particulières.

Il importe de faire confiance aux enfants. Grâce aux lectures en classe et à domicile, on peut favoriser leur épanouissement et susciter leurs réactions.

De mémoire de parlementaire, soit sur une période de six ans, je ne me souviens pas d'avoir abordé la problématique en commission de l'Éducation. Tant mieux ! Les groupes démocratiques de cette assemblée sont certainement favorables à la protection de la liberté des enseignants et du libre choix de nos jeunes têtes blondes.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – On a parlé des jeunes de quatorze, quinze ans mais d'autres plus jeunes encore sont soumis via Internet, la télévision, etc., à des contenus nettement plus crus que ceux auxquels ils sont confrontés à l'école. Je suppose que Mme Fassiaux vise le même objectif, à savoir un message de confiance totale à l'égard des enseignants qui apportent des repères aux enfants et aux ados dans une société très sexualisée et violente, au-delà de tous ses aspects positifs. Je refuse le discours qui consiste à nier la réalité, belle ou mauvaise. L'affronter et en débattre est un bien meilleur choix de société. Les enseignants sont très certainement des acteurs de ce débat de société.

6.4 Question de M. Daniel Senesael à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Cours d'éducation à la vie affective et sexuelle »

M. Daniel Senesael (PS). – Malgré de nombreuses campagnes d'information et de prévention, pour lesquelles je salue la contribution positive de Mme Laanan, on constate qu'il faut encore améliorer la connaissance de la maladie du sida et de ses modes de transmission. D'après certaines études européennes, une personne sur quatre pense que l'on peut attraper le sida par piqure de moustique et 47 pour cent estiment que la maladie peut être contractée en buvant dans le verre d'une personne porteuse. Ces chiffres nous interpellent.

La plate-forme sida s'interroge sur les campagnes de prévention et sur les outils d'information et de formation les plus adéquats dont les cours d'éducation affective et sexuelle. Je vous sais gré d'avoir déjà abordé ce sujet en commission et en séance plénière. Où en est l'évolution de ce dossier et quelles sont les prévisions ? Certaines écoles et certains réseaux sont plus enclins à développer ce type de cours, à quoi est due cette plus grande pro-activité ?

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Il est important que toutes les informations utiles sur les modes de transmission et de non-transmission du sida soient à la disposition de tous les jeunes, tous réseaux confondus. L'école n'est pas le seul acteur de sensibilisation. Ce n'est pas là principalement que s'attrape le sida, il s'attrape surtout en dehors. Aussi les parents, les mouvements de jeunesse et les médias se trouvent-ils en première ligne. Ce travail d'information et de prévention est global. L'école y a bien évidemment sa part.

Les centres de planning familial confirment qu'il n'est pas facile d'amener les jeunes à cette connaissance. Soit on en parle trop tard, quand cela n'a plus d'intérêt, soit trop tôt quand les jeunes sont alors peu sensibles à cette thématique car ils ne se sentent pas concernés. Dans le cadre de l'éducation à la vie sexuelle et affective et du plan Evras, chaque école peine à cibler le moment le plus adéquat. La ministre de la Santé et moi travaillons de concert. Nous avons déjà parlé dans ce parlement des cellules « bien-être » qui devraient traiter de manière plus large les problématiques abordées à l'école, dont celle-ci. Nous travaillons au rapprochement des PSE et des PMS dans leur rôle d'acteurs de première ligne à l'école. L'objectif n'est pas d'informer coûte que coûte mais d'offrir l'information la plus utile, la plus efficace et la mieux comprise dans chaque école.

M. Daniel Senesael (PS). – Je vous remercie pour votre analyse. Loin de moi l'idée que l'école est le seul acteur de sensibilisation même s'il est essentiel aux côtés des CPMS, des familles et des associations. Comme vous, je pense qu'il est intéressant de travailler de concert avec les différents acteurs pour trouver le moment opportun permettant une sensibilisation optimale. Je vous remercie pour les efforts consentis et poursuivis afin d'enrayer ce fléau.

7 Questions orales (Article 78 du règlement)

7.1 Question de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « La cyberdépendance et le soutien à la parentalité »

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Le problème primordial de l'impact des dépendances sur la santé des individus traverse les législatures en Communauté française. Une forme de dépendance